



*Communiqué de presse
Grenoble, 6 juillet 2017*

Protocole d'intention pour l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau

«Notre engagement est de respecter à la lettre le protocole»

Le 10 novembre 2016, était signé en Préfecture de l'Isère le protocole d'intention pour l'aménagement de l'autoroute urbaine A480 et de l'échangeur du Rondeau par quatre signataires, que sont le Préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE, le Président du Département de l'Isère, Jean-Pierre BARBIER, le Président de Grenoble-Alpes Métropole, Christophe FERRARI, et le Président-Directeur Général d'AREA, Philippe NOURRY.

Des réunions publiques d'information et de dialogue se déroulent actuellement. Les deux premières se sont tenues successivement à Grenoble le 5 juillet puis à Échirolles le 6 juillet, une troisième aura lieu le 7 juillet à Fontaine. Plus de 150 personnes, élus, représentants d'associations, riverains et usagers de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau y ont participé. A ces occasions, de nombreux sujets ont été abordés et débattus avec le public. Le protocole d'intention de novembre dernier a été l'élément de référence de tous les intervenants, partenaires du projet.

Le strict respect du protocole est réaffirmé par les signataires

Le protocole d'intention a permis de définir entre les signataires des objectifs et principes partagés, visant à concilier fluidité et apaisement, c'est-à-dire également intérêts des usagers et des riverains, au travers notamment d'une insertion environnementale et urbaine de qualité. Le projet proposé par AREA, dont les retours des différents acteurs consultés permettent d'améliorer encore la qualité, respecte scrupuleusement l'esprit de ce protocole d'intention.

Ce projet ambitieux a fait l'objet d'un consensus qu'il est indispensable de préserver. En ce sens, les quatre signataires réaffirment aujourd'hui leur détermination à faire réussir ce projet indispensable pour l'aire métropolitaine grenobloise et le département de l'Isère.

Une avancée du dossier sous le contrôle de l'Etat

Pour mener à bien ce projet attendu depuis de nombreuses années, les signataires du protocole se réunissent à un rythme régulier dans le cadre d'un Comité de Pilotage.

Il permet d'orienter les études, de rendre les arbitrages stratégiques et de parti pris

d'aménagement, de coordonner les procédures et la réalisation des opérations d'aménagement, et de veiller au respect des délais de réalisation comme à l'obtention des autorisations et à l'instruction des demandes de dérogation par l'Etat. Depuis la signature du protocole, toutes les décisions ont été prises de manière partenariale par ce Comité de Pilotage, sous le contrôle du Préfet.

La Métropole anime, par ailleurs, un groupe de contact rassemblant les communes riveraines directement concernées, à savoir Echirolles, Fontaine, Grenoble, Seyssinet-Pariset et Seyssins, ainsi que le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise, permettant de garantir leur pleine et entière association.

L'ensemble des acteurs s'engage à poursuivre dans un esprit commun d'information et de dialogue le projet au service du développement du territoire, de son attractivité économique et de l'avenir de ses habitants.

